

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 024-3908/18/BM

**■ Attribution d'une subvention au Pôle Optitec - Approbation d'une convention d'objectifs
MET 18/6809/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du Pôle :

Couvrant les filières Photonique et Imagerie, le Pôle OPTITEC réunit 220 membres dont 125 entreprises. 63 % des membres sont basés en Région Sud (PACA), 21 % en Occitanie et 16 % sont situés hors territoire. Parmi les 125 entreprises, on compte 69 TPE, 45 PME, 6 ETI et 5 grands groupes.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

La stratégie du Pôle OPTITEC s'articule autour de trois grandes ambitions :

- la transformation de la R&D réalisée par les entreprises et laboratoires en création de valeur et de croissance ;
- une dynamique de croissance de la filière à l'horizon 2022 (passage en 10 ans de 10.000 à 24.000 emplois) ;
- la visibilité du Pôle en tant que cluster européen « Photonique et Imagerie » sur l'arc méditerranéen et le grand sud-est.

L'activité du Pôle vise quatre Domaines d'Activité Stratégique (DAS) :

- Défense et Sécurité : imagerie hyperspectrale, réalité virtuelle ou augmentée, imagerie infrarouge, radars optiques...
- Santé et Médical : imagerie multimodale, optique adaptative, imagerie x, spectroscopie,...
- Smart Cities : LEDs, fibre optique, photovoltaïque...
- Industrie du futur : capteurs, usinage laser, métrologie, contrôle en ligne...

Le programme d'action 2018 du Pôle OPTITEC couvre les domaines d'intervention traditionnels des Pôles de compétitivité : développement du réseau et animation de la communauté des membres – Innovation et R&D – Europe et International – Emploi et Formation.

Le développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du Pôle

En 2018, le Pôle OPTITEC souhaite renforcer le travail d'animation des membres, en proposant plusieurs formats de rencontres :

- Grands événements combinant conférences, rencontres BtoB et show rooms sur des thématiques liées aux DAS.
- Plusieurs workshops de sensibilisation ou de formation sur des thématiques spécifiques en lien avec les DAS. Pour animer ces workshops, le Pôle mobilisera des intervenants de haut niveau pour traiter d'aspects particulièrement techniques. D'autres pôles ou clusters pourront y être associés.
- Des rencontres individuelles régulières.

Une réflexion est en cours sur l'évolution des outils de communication en direction des adhérents. L'annuaire sera refondé selon un format plus attractif et efficient.

Il s'agira également de poursuivre les partenariats avec d'autres Pôles ou clusters, à l'échelle géographique ou dans une logique de coopération technologique (colabellisation de projets...).

Le programme d'action du Pôle OPTITEC prévoit également un service personnalisé pour favoriser la croissance des entreprises, portant par exemple sur les opportunités marchés, la commercialisation d'un produit issu de la R&D, le lancement d'un nouveau produit, l'optimisation en terme d'organisation ou de RH...

Innovation et R&D

Le Pôle propose à ses membres les actions suivantes :

- Ingénierie de projets innovants et industriels : aide à la définition des projets, identification des guichets de financement adaptés, recherche de partenaires, analyse du marché et du modèle économique, montage du consortium, valorisation moyennant une communication adaptée...
- Une procédure de labellisation en phase avec la charte de qualité proposée par la DGE.
- Animation de plates-formes mutualisées : après une année de test en 2016, la Plate-forme européenne Mutualisée sur l'Optique Adaptative installée à Marseille a réellement commencé à fonctionner en 2017. En 2018, la plate-forme sera un support pour les actions suivantes : formation continue, location de matériel et utilisation du banc R&D, partenariat avec l'Hôpital de la Timone, projets de recherche. La

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

plate-forme OLISE basée à Nîmes est orientée vers les systèmes d'imagerie et infrarouges, elle permet la caractérisation de systèmes optoélectroniques et la mise au point de nouvelles cameras.

Enfin, la plate-forme LIGHT2SHARE a vocation à mettre en relation offreurs et utilisateurs d'équipements technologiques pour des usages de test et de développement de nouveaux process. Après la validation des aspects juridiques, la plate-forme a été finalisée en novembre 2017. Une vingtaine d'offres est répertoriée à ce jour. Une campagne de promotion du dispositif vient d'être lancée.

Europe et International

Le Pôle OPTITEC propose différents types d'actions pour promouvoir la filière Photonique et Imagerie à l'international :

OPTITEC accompagne les adhérents aux salons phares technologiques et applicatifs. La participation aux salons permet en effet aux adhérents de renforcer leur visibilité auprès de clients potentiels et de favoriser leur développement à l'export.

Pour 2018, OPTITEC a d'ores et déjà confirmé sa participation à 3 salons internationaux : Photonics West (San Francisco), Eurosatory (Paris) et Vision (Stuttgart). Par ailleurs, le Pôle proposera à ses membres une mission partenariale à Singapour. Pour chacune des manifestations, les PME seront encadrées sur un stand collectif au sein du Pavillon France et bénéficieront d'un service clé en main.

Il convient de noter qu'OPTITEC est actuellement le seul pôle européen ayant un bureau permanent à Bruxelles.

Afin d'optimiser davantage sa stratégie à l'international, le Pôle a fait réaliser une étude par le cabinet IN EXTENSO, qui a permis, entre autres, de valider les zones géographiques prioritaires.

Les partenariats avec les clusters et associations européennes seront poursuivis. Enfin, le projet européen EPRISE, mené par un consortium de partenaires issus de 8 pays et sélectionné par la Commission européenne en 2016, est piloté par le Pôle OPTITEC.

Emploi et Formation

Le Pôle souhaite renforcer son implication sur les thématiques de l'emploi et de la formation des salariés, au travers de trois types d'actions :

- Identification et analyse des besoins de formation continue en Photonique et Imagerie : participation active aux études conduites par l'État et la Région, constitution d'un groupe de travail...
- Organisation de modules de formation inter- et intra-entreprises.
- Montage de projets structurants pour renforcer et valoriser l'offre de formation en Région Sud : partenariat avec l'Ecole Centrale de Marseille pour la mise en place d'une plate-forme de formation.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle OPTITEC, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 65.000 euros, représentant 6,41 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 1.013.632 € .

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 45.000 € seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 20.000 € seront pris en charge par le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5218-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association OPTITEC une subvention de 65.000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 45.000 € par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 20.000 € par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec le Pôle OPTITEC.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropole Centralisé sous-politique B370 – 61/65748 – Fonction 61 – Chapitre 65 – Nature 65748
- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART